

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2022

AMÉNAGEMENT DU RHÔNE - (N° 4891)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Michel-Brassart et Mme Daufès-Roux

ARTICLE 4

ANNEXE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.